

Réunion du 18 mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **samedi 18 mars**, à dix heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mars 2023

Présents : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIERE Jérôme, CHIEZE Adrien, JAMMET Nicolas, BROUSSE Michel

Absents : CHAMBON Mathieu

Monsieur CHIEZE Adrien a été élu secrétaire.

2023-008 - Service de l'Eau : Compte administratif 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2022, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	41 284.96	84 932.00 50 605.70	44 605.37	140 940.46 68 765.18	85 890.33	225 872.46 119 370.88
TOTAUX	41 284.96	135 537.70	44 605.37	209 705.64	85 890.33	345 243.34
Résultats de clôture Restes à réaliser		94 252.74	119 500.00	165 100.27 31 000.00	119 500.00	259 353.01 31 000.00
TOTAUX CUMULES	41 284.96	135 537.70	164 105.37	240 705.64	205 390.33	376 243.34
RESULTATS DEFINITIFS		94 252.74		76 600.27		170 853.01

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-009 - Service de l'Eau : Compte de gestion 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-010 - Service de l'Eau : Affectation du résultat d'exploitation 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+ 84 932.00 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+ 140 940.46 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/22	
Soldes d'exécution de l'exercice	+ 24 159.81 €
Solde d'exécution cumulé	+ 165 100.27 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022	
Dépenses d'investissement	119 500.00 €
Recettes d'investissement	31 000,00 €
Solde ...	- 88 500,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/22	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 165 100.30 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 88 500,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	+ 9 320.74 €
Résultat antérieur	+ 84 932.00 €
Total à affecter	+ 94 252.74 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	30 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	64 252.74 €
Total	94 252.74 €

2023-011 - Service de l'Assainissement : Compte administratif 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2022, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés	2 546.66			24 688.45	2 546.66	24 688.45
Opérations de l'exercice	15 062.08	15 520.76	6 122.91	6 779.32	21 184.99	22 300.08
TOTAUX	17 608.74	15 520.76	6 122.91	31 467.77	23 731.65	46 988.53
Résultats de clôture	2 087.98			25 344.86		23 256.88
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 608.74	15 520.76	6 122.91	31 467.77	23 731.65	46 988.53
RESULTATS DEFINITIFS	2 087.98			25 344.86		23 256.88

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-012 - Service de l'Assainissement : Compte de gestion 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-013 - Service de l'Assainissement : Affectation du résultat d'exploitation 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE		
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)		- 2 546.66 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)		+ 24 688.45 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/22		
Soldes d'exécution de l'exercice		+ 656.41 €
Solde d'exécution cumulé		25 344.86 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022		
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
	Solde ...	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/21		
Rappel du solde d'exécution cumulé		+ 25 344.86 €
Rappel du solde des restes à réaliser		0,00 €
	Besoin de financement total ...	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		+ 458.68 €
Résultat antérieur		- 2 546.66 €
	Total à affecter	- 2 087.98 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	- 2 087.98 €
Total	- 2 087.98 €

2023-014 - Budget Principal : Compte administratif 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2022, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés		274 116.70		1 013 821.45		1 287 938.15
Opérations de l'exercice	354 380.72	521 029.10	220 429.27	342 064.60	574 809.99	863 093.70
TOTAUX	354 380.72	795 145.80	220 429.27	1 355 886.05	574 809.99	2 151 031.85
Résultats de clôture		440 765.08		1 135 456.78		1 576 221.86
Restes à réaliser			340 000.00		340 000.00	

TOTAUX CUMULES	354 380.72	795 145.80	560 429.27	1 355 886.05	914 809.99	2 151 031.85
RESULTATS DEFINITIFS		440 765.08		795 456.78		1 236 221.86

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-015 - Budget principal : Compte de gestion 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-016 - Budget principal : Affectation du résultat d'exploitation 2022

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+ 274 116.70 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+ 1 013 821.45 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/22	
Soldes d'exécution de l'exercice	+ 121 635.33 €
Solde d'exécution cumulé	+ 1 135 456.78 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022	
Dépenses d'investissement	340 000.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	340 000,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/22	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 1 135 456.78 €
Rappel du solde des restes à réaliser	340 000,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	+ 166 648.38 €
Résultat antérieur	+ 274 116.70 €
Total à affecter	+ 440 765.08 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	200 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	240 765.08 €
Total	+ 440 765.08 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2023-009 à 2023-016 établies sur 5 pages.